

Défusion de la commune de Morannes-sur-Sarthe - Daumeray

Dossier destiné à l'enquête publique

1) Les incidences fiscales de la défusion

D'un point de vue juridique, l'article 1638-00 bis du code général des impôts (CGI) prévoit que **l'arrêté préfectoral prononçant la scission prend effet fiscalement :**

- l'année N s'il intervient avant le 1er octobre N-1

Les conseils municipaux des communes issues de la scission votent les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation dans les conditions prévues à l'article 1639 A du CGI, conformément aux règles de droit commun (respect des règles de lien et au vu des bases qui leur seront notifiées). Dans le cadre du vote des taux, les taux de référence de l'année qui suit la scission sont ceux applicables l'année précédente au profit de l'ancienne commune. Dans l'hypothèse où une intégration fiscale progressive était en cours, les taux de référence sont les taux effectivement appliqués en vertu de cette procédure, et non les taux votés.

Les communes issues de la défusion peuvent adopter avant le 1er octobre N-1 des délibérations d'assiette fiscale (exonération, abattements) qui s'appliqueront en N.

- l'année N+1 s'il intervient entre le 1er octobre et le 31 décembre N-1

La commune d'origine reste la seule collectivité existante au regard du droit fiscal.

Les décisions relatives aux taux à prendre au titre de cette dernière année conformément à l'article 1639 A doivent faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes issues de la scission. A défaut, les impositions sont recouvrées selon les décisions prises par la commune préexistante au titre de l'année précédente. Dans tous les cas, les rôles d'impôts directs locaux sont émis au nom de la commune faisant l'objet de la scission.

Des arrêtés de rattachement à un EPCI devront être prévus, à défaut les communes issues de la scission seront considérées comme isolées et l'EPCI ne percevra pas la fiscalité sur le périmètre de ces communes.

2) Les recettes fiscales de la commune de Morannes-sur-Sarthe - Daumeray

Ce sont les impôts des ménages.

La commune perçoit les 3 taxes suivantes :

- la taxe d'habitation (TH), due par l'occupant d'un bien immobilier au 1er janvier de l'année d'imposition

La TH perçue par la commune porte uniquement sur les résidences secondaires.

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), due par les propriétaires de propriétés bâties au 1er janvier de l'année de l'imposition

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), due par les propriétaires de propriétés non bâties au 1er janvier de l'imposition

Lorsqu'elle a fusionné en 2017, la commune nouvelle a décidé d'harmoniser ses taux et d'appliquer une intégration fiscale pendant 12 ans.

Taux 2022	TH	TFB	TFNB
taux votés	13,17	40,59	36,43
taux applicables sur la commune déléguée en 2022			
Morannes	12,62	41,22	36,06
Chemiré	18,36	43,87	39,06
Daumeray	13,02	39,62	36,31

Le détail des impôts des ménages est repris dans le tableau suivant.

Commune Morannes-sur-Sarthe – Daumeray

En €	Bases définitives 2022	Taux votés 2022	Produits définitifs 2022	Morannes	Chemiré	Daumeray
TH	391 676	13,17	52 249	29 081	7 474	15 694
TFB	3 089 812	40,59	1 252 829	577 910	78 113	596 806
TFNB	573 325	36,43	208 813	101 109	19 019	88 685
		total	1 513 891	708 100	104 606	701 185
		coefficient correcteur réforme TH	-283 906			
		total	1 229 985			

Le coefficient correcteur de taxe d'habitation permet de neutraliser les éventuels écarts entre la perte de TH, suite à sa suppression sur les résidences principales, et le montant de la part départementale de TFPB transférée aux communes en compensation.

Les autres impôts locaux (cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)...) sont perçus par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

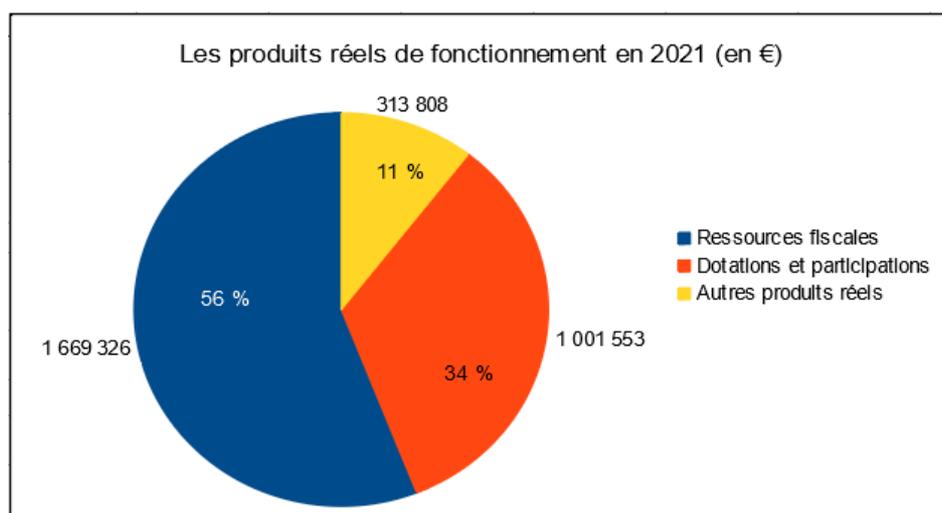
3) Simulation de la situation financière des communes de Morannes-sur-Sarthe et Daumeray au 31/12/2021

L'analyse porte sur le budget principal.

3.1) Situation financière de la commune de Morannes-sur-Sarthe - Daumeray au 31/12/2021

➤ les produits réels de fonctionnements

Les produits réels de fonctionnement sont les produits qui donnent lieu à encaissement. D'un total de 2 985 k€, ils se répartissent de la façon suivante :



Les ressources fiscales représentent 56% des produits réels de fonctionnement.

Elles regroupent :

- les impôts locaux (1 179 k€)

Seuls les impôts des ménages sont perçus par la commune.

- la fiscalité reversée par l'EPCI (388 k€)

Il s'agit de l'attribution de compensation et du fonds de péréquation des ressources intercommunales versés par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

- les autres taxes (101 k€)

C'est la taxe additionnelle sur les droits de mutation soumis à publicité foncière.

Les dotations et participations équivalent à 34% des produits réels de fonctionnement.

On y trouve :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) (720 k€)

- les participations et attributions (252 k€), notamment les allocations compensatrices d'exonérations (233 k€)

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (29 k€)

Les autres produits réels représentent 11% des produits réels de fonctionnement.

Ils se composent principalement :

- des prestations de services (125 k€), dont les frais de cantine et de périscolaire

- des revenus des immeubles (71 k€)

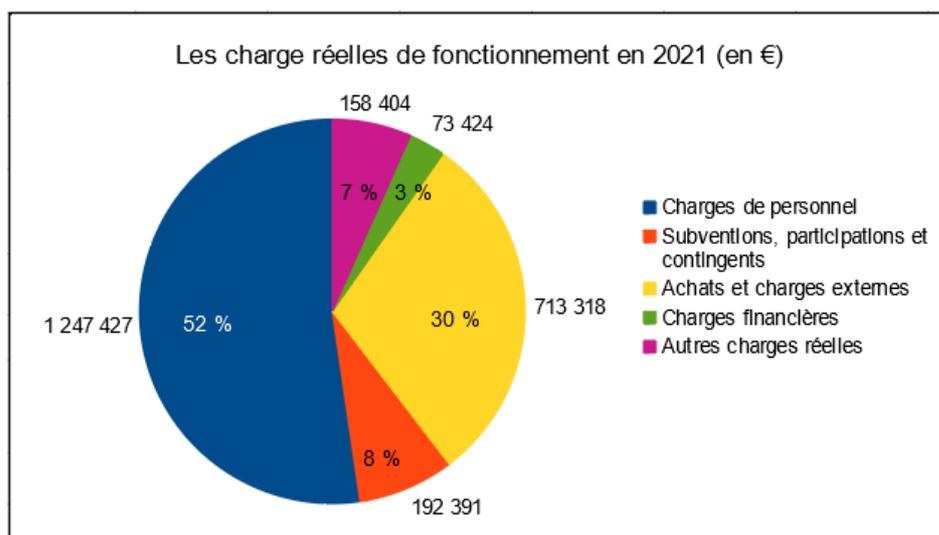
- des mises à disposition et remboursement de frais (52 k€)

- des produits exceptionnels (30 k€)

➤ les charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont les charges qui donnent lieu à décaissement.

D'un montant de 2 384 k€, le détail apparaît sur la page suivante.



Les charges de personnel

Elles représentent 52% des charges réelles.

Les achats et charges externes

Ils représentent 30% des charges réelles de fonctionnement et se composent essentiellement :

- des achats (395 k€), notamment l'électricité, l'alimentation, les combustibles
- de l'entretien et des réparations (223 k€)

Les subventions, participations et contingents

Il s'agit principalement des contributions versées aux 2 écoles privées (113 k€) et des subventions aux associations (27 k€).

Les charges financières

Les 7 emprunts en cours, tous contractés avant 2017, génèrent un remboursement de 73 k€ d'intérêts.

Les autres charges réelles

Elles sont majoritairement constituées des indemnités et frais de mission des élus (129 k€)

➤ le résultat net

Au terme de l'exercice 2021, la commune a dégagé un résultat net de 382 k€.

➤ la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute, différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement, atteint 600 k€ en 2021, et couvre le remboursement des annuités en capital d'emprunts (122 k€). Il en résulte une capacité d'autofinancement nette de 477 k€, qui représente une ressource pour le financement des investissements.

➤ le fonds de roulement et la trésorerie

La commune n'a pas suffisamment de ressources stables pour financer ses investissements. Cela se traduit par un prélèvement de 220 k€ sur son fonds de roulement en 2021.

Financement des investissements

Emplois en € - BP	2021	Ressources en € - BP	2021
Dépenses d'équipement	1 179 960	CAF brute	599 724
Participations et autres immobilisations	28 892	Recettes affectées à l'investissement	319 535
Total des investissements	1 208 852	Réductions d'immobilisations	0
Diminution des fonds propres	0	Mise à disposition, retour de biens	11 723
Charges à répartir	0	Augmentation de fonds propres	183 718
Remboursement des autres dettes	3 937	Dettes non financières	507
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	122 288	Emprunts de l'exercice	0
Variation des emplois stables d'investissement	1 335 077	Variation des ressources stables d'investissement	1 115 207
Variation du fonds de roulement net global	- 219 870		

Le fonds de roulement, différence entre les ressources stables et les emplois stables, s'élève à 584 k€ au 31 décembre 2021, et permet de couvrir 88 jours de charges réelles de fonctionnement, ce qui est conforme au ratio prudentiel de 60 jours.

Le besoin en fonds de roulement, différence entre l'actif circulant (stocks et créances) et le passif circulant (dettes à court terme) est de -36 k€.

La trésorerie, différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, s'élève à 620 k€ en 2021, soit 93 jours de charges réelles.

3.2) Simulation de la situation financière des communes issues de la scission au 31/12/2021

Il convient de rester prudent avec ces chiffres qui ne sont que des ordres de grandeur, l'impact de la défusion en terme de coûts générés par la fin de la mutualisation et de baisse des dotations n'ayant pas été intégré.

La répartition des charges et produits de fonctionnement entre les 2 communes a été réalisée avec l'appui de la commune.

Elle a été effectuée sur la base du réel quand cela était possible, soit 49% des produits et 35% des charges, à partir des données de l'applicatif comptable Hélios et de la comptabilité analytique fournie par la commune, pour aboutir à une estimation la plus réaliste possible.

Pour les sommes non ventilées, la répartition s'est faite au prorata de la population (59% Morannes et 41% Daumeray).

La répartition des impôts locaux a été réalisée à partir des bases suivies par ancienne commune.

Les allocations compensatrices ont été réparties au prorata des bases nettes d'imposition.

La répartition du bilan a également été réalisée avec l'appui de la commune.

Le résultat net de l'exercice a été repris de la section de fonctionnement.

Le remboursement des emprunts, qui ont été souscrits avant la fusion et donc rattachés à une des 2 communes, est au réel.

Pour les autres postes, la répartition au prorata de la population a été appliquée.

3.2.1) La section de fonctionnement du budget 2021 des 2 communes

En €	2021 Morannes	2021 Daumeray
Ressources fiscales	758 460	910 866
dont impôts locaux	636 338	542 867
dont fiscalité reversée	62 182	326 177
dont autres ressources	59 940	41 822
DGF et autres dotations	591 632	409 922
dont DGF	535 895	184 201
dont attributions de péréquation	26 975	205 684
dont autres dotations et participations	28 762	20 037
Autres produits réels	175 446	138 363
dont produits financiers	0	0
dont produits exceptionnels	22 034	7 869
dont autres produits réels	153 412	130 494
dont produits des services	101 586	91 962
dont production immobilisée	19 307	0
dont produits de gestion courante	32 519	38 532
Produits de fonctionnement réels	1 525 538	1 459 151
Produits de fonctionnement	1 525 538	1 459 151
Charges de personnel	735 982	511 445
dont personnel extérieur	11 829	8 220
dont rémunération et charges associées	714 520	496 531
dont impôts et taxes	9 633	6 694
Contingents et participations	86 294	106 097
dont contingents et participations obligatoires	64 952	88 005
dont subventions versées	21 342	18 092
Charges financières	13 066	60 358
Autres charges réelles	506 737	364 989
dont achats	224 587	170 393
dont autres achats et charges externes	185 948	132 393
dont impôts et taxes	7 928	7 809
dont autres achats de gestion courante	78 274	54 394
dont charges exceptionnelles	10 000	0
Charges de fonctionnement réelles	1 342 079	1 042 889
Charges de fonctionnement	1 469 826	1 133 344
Résultat net	55 712	325 808
CAF brute	183 459	416 263

◆ Morannes-sur-Sarthe

Les produits de fonctionnement réels de 1 526 k€ seraient composés de :

- 49,7 % de ressources fiscales
- 38,8 % de dotations
- 11,5 % d'autres produits réels

Les charges réelles de fonctionnement de 1 342 k€ auraient compté :

- 54,8 % de charges de personnel
- 6,4 % des contingents et participations
- 1 % de charges financières
- 37,8 % d'autres charges réelles

Le résultat net se serait établi à 56 k€, la CAF brute à 183 k€.

Au vu des emprunts en cours, tous contractés avant la fusion, le remboursement en capital des emprunts de Morannes-sur-Sarthe s'élèverait à 60 k€. Il en aurait résulté une CAF nette positive, égale à 124 k€.

◆ Daumeray

Les produits de fonctionnement réels, d'un montant de 1 459 k€, seraient composés de :

- 62,4 % de ressources fiscales
- 28,1 % de dotations
- 9,5 % d'autres produits réels

Les charges réelles de fonctionnement de 1 043 k€ auraient compté :

- 49 % de charges de personnel
- 10,2 % des contingents et participations
- 5,8 % de charges financières
- 35 % d'autres charges réelles

Le résultat net se serait établi à 326 k€, la CAF brute à 416 k€.

Au vu des emprunts en cours, tous contractés avant la fusion, le remboursement en capital des emprunts de Daumeray s'élèverait à 63 k€. Il en aurait résulté une CAF nette égale à 354 k€.

3.2.2) La section d'investissement du budget 2021 des 2 communes

En €	Morannes 2021	Daumeray 2021
Capitaux propres	18 586 170	13 202 906
<i>dont dotations et réserves</i>	13 101 905	9 104 714
<i>dont report à nouveau</i>	200 827	139 558
<i>dont résultat de l'exercice</i>	55 712	325 808
<i>dont subventions d'investissement</i>	3 410 867	2 370 263
<i>dont différences sur réalisations d'actifs</i>	-40 516	-28 155
<i>dont immobilisations mises à disposition</i>	1 857 375	1 290 718
Provisions pour risques et charges	0	0
Amortissements	1 897 290	1 318 455
Dettes financières	1 126 850	384 084
Ressources stables	21 610 309	14 905 445
Immobilisations brutes	21 199 487	14 731 847
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	436 322	303 207
<i>dont immobilisations corporelles</i>	19 603 081	13 622 480
<i>dont immobilisations en cours</i>	1 139 896	792 131
<i>dont immobilisations financières</i>	20 188	14 029
Emplois stables	21 199 487	14 731 847
Fonds de roulement	410 822	173 598
Redevables et comptes rattachés	24 927	17 322
Autres créances d'exploitation	3 275	2 276
Compte de rattachement des budgets annexes (SD)	9 277	6 446
Divers débiteurs	676	470
Opérations à classer ou régulariser	1	1
Actif circulant hors exploitation	225	157
Actif circulant	38 381	26 672
Dettes sur achats d'exploitation	2 057	1 430
Dettes sociales et fiscales	0	0
Compte de rattachement des budgets annexes (SC)	12 411	8 625
Créditeurs divers	1 289	895
Opérations à classer ou régulariser	27 640	19 208
Autres dettes hors exploitation	16 031	11 141
Passif circulant	59 429	41 298
Besoin en fonds de roulement	-21 046	-14 626
Trésorerie	431 869	188 224

◆ Morannes-sur-Sarthe

La commune de Morannes-sur-Sarthe disposerait de ressources stables de 21 610 k€ composées de capitaux propres de 18 586 k€, d'amortissements de 1 897 k€ et d'emprunts de 1 127 k€ (tous les emprunts en cours ont été souscrits avant la fusion et donc rattachés à Morannes ou Daumeray).

L'actif immobilisé brut s'élèverait à 21 199 k€, principalement constitué d'immobilisations corporelles (19 603 k€).

La commune dégagerait donc un fonds de roulement égal à 411 k€ au 31/12/2021 qui permettrait de couvrir 110 jours de charges réelles, respectant le ratio prudentiel de 60 jours.

Le besoin en fonds de roulement négatif de 21 k€ permettrait à la commune de dégager une trésorerie positive à hauteur de 432 k€.

◆ Daumeray

Les ressources stables de la commune de Daumeray, d'un montant de 14 905 k€, seraient composées de capitaux propres de 13 203 k€, d'amortissements d'1 318 k€ et d'emprunts de 384 k€ (tous les emprunts en cours ont été souscrits avant la fusion et donc rattachés à Morannes ou Daumeray).

L'actif immobilisé brut atteindrait 14 732 k€, principalement constitué d'immobilisations corporelles (13 622 k€).

La commune dégagerait ainsi un fonds de roulement positif à hauteur de 174 k€ au 31/12/2021 couvrant 60 jours de charges réelles.

Le besoin en fonds de roulement négatif de 15 k€ permet d'atteindre une trésorerie de 188 k€.

4) Simulation de la situation financière des communes issues de la scission au 31/12/2022

La projection 2022 des comptes des communes séparées a été réalisée avec l'appui de la commune, à partir du budget primitif, dans sa version modifiée n°2 datant de septembre 2022.

Elle porte sur le budget principal.

L'application des taux de répartition 2021 entre Morannes et Daumeray aux chiffres du budget primitif 2022 a permis de déterminer les montants 2022 relevant de chaque commune concernant le fonctionnement.

Pour l'investissement, la répartition a été faite au réel quand cela était possible, et au prorata de la population (59% Morannes et 41% Daumeray) de façon subsidiaire.

4.1) La section de fonctionnement du budget 2022 des communes

En €	2022 Morannes	2022 Daumeray
Ressources fiscales	778 334	912 003
dont impôts locaux	666 684	568 756
dont fiscalité reversée	58 345	306 053
dont autres ressources	53 305	37 195
DGF et autres dotations	579 357	421 123
dont DGF	528 382	181 618
dont attributions de péréquations	28 606	218 636
dont autres dotations et participations	22 370	20 869
Autres produits réels	187 699	151 510
dont produits financiers	0	0
dont produits exceptionnels	7 369	2 632
dont autres produits réels	180 331	148 878
dont produits des services	127 377	109 831
dont production immobilisée	20 000	0
dont produits de gestion courante	32 953	39 048
Produits de fonctionnement réels	1 545 391	1 484 637
Produits de fonctionnement	1 545 391	1 484 637
Charges de personnel	755 525	525 025
dont personnel extérieur	11 800	8 200
dont rémunération et charges associées	733 695	509 856
dont impôts et taxes	10 030	6 970
Contingents et participations	96 509	112 300
dont contingents et participations obligatoires	60 108	81 442
dont subventions versées	36 401	30 858
Charges financières	12 457	57 544
Autres charges réelles	586 698	423 402
dont achats	245 854	186 528
dont autres achats et charges externes	239 334	172 442
dont impôts et taxes	7 947	7 753
dont autres achats de gestion courante	80 677	56 064
dont charges exceptionnelles	12 885	615
Charges de fonctionnement réelles	1 451 188	1 118 271
Charges de fonctionnement	1 585 842	1 213 617
Résultat net	-40 451	271 019
CAF brute	94 203	366 365

◆ Morannes-sur-Sarthe

Dans le budget 2022 projeté de Morannes, le résultat net serait négatif à - 40 k€. Une CAF brute de 94 k€ se dégagerait, permettant de rembourser l'annuité en capital de 68 k€.

◆ Daumeray

Dans le budget 2022 projeté de Daumeray, le résultat net serait positif à hauteur de 271 k€. Une CAF brute de 366 k€ se dégagerait, permettant de rembourser l'annuité en capital de 69 k€.

4.2) La section d'investissement du budget 2022 des communes

4.2.1) Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement ont été actualisées et réparties selon les indications de la commune.

Détail dépenses d'équipement et subventions versées BP 2022

chapitre/article et libellé	Montant total 2022	Morannes 2022	Daumeray 2022	répartition
204 – subventions versées camping	150 000	150 000		réel
142 – école publique	10 608	10 608		réel
153 – cantine scolaire	119 908	119 908		réel
156 – salle des fêtes et des sports	152 009	152 009		réel
193 – maison médicale	28 125	28 125		réel
204 – église Chemiré	30 000	30 000		réel
207 - bâtiments et matériels Chemiré Daumeray Morannes	100 068	59 040	41 028	prorata
208 – voirie et matériel	831 685	554 602	277 083	réel et prorata
210 – matériel divers Chemiré Daumeray Morannes	141 000	83 190	57 810	prorata
211 – sécurisation carrefour Daumeray	115 033		115 033	réel
212 – cimetières	27 000	27 000		réel
213 – travaux réseaux eaux pluviales	211 387	211 387		prorata
Total dépenses d'équipement en €	1 916 823	1 425 869	490 954	

4.2.2) Les recettes d'investissement 2022

Détail des recettes d'investissement BP 2022

chapitre/article et libellé	Montant 2022	Morannes 2022	Daumeray 2022	répartition
13 – subventions d'investissement	385 664	247 242	138 423	réel et prorata
16 – emprunts et assimilés	644 375	444 619	199 756	réel et prorata
10 – FCTVA	252 660	149 069	103 590	prorata
10 – taxe d'aménagement	15 000	8 850	6 150	réel
10 – excédents de fonctionnement capitalisés	503 745	297 210	206 535	prorata
024 – produits de cession d'immobilisations	51 721	0	51 721	réel
Total recettes d'investissement en €	1 853 165	1 146 989	706 176	

Un emprunt d'un montant de 644 k€ a été souscrit par la commune en 2022. Il a vocation à financer plusieurs investissements :

- les travaux de réhabilitation des réseaux eaux pluviales (200 k€)
- la rénovation des sanitaires du camping de Morannes (150 k€)
- la sécurisation du carrefour de Daumeray (115 k€)
- les travaux à l'école publique de Morannes (110 k€)
- le solde des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de sports de Morannes (69 k€)

4.2.3) Le financement des investissements 2022

Le tableau de financement des investissements 2022 serait le suivant :

En € - BP	2022 Morannes	2022 Daumeray	répartition	En € - BP	2022 Morannes	2022 Daumeray	répartition
Dépenses d'équipement	1 425 869	490 954	réel et prorata	CAF brute	94 203	366 365	réel
Participations et autres immobilisations	0	26 000		Recettes affectées à l'investissement	247 242	138 423	
Total des investissements	1 425 869	516 954	réel	Réductions d'immobilisations	0	51 721	prorata
Diminution des fonds propres	12 000	0		Mise à disposition, retour de biens	0		
Charges à répartir	0	0	prorata	Augmentation de fonds propres	455 129	316 276	prorata
Remboursement des autres dettes	1 180	820		Dettes non financières	0		
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	68 382	68 798	réel	Emprunts de l'exercice	444 619	199 756	réel
Variation des emplois stables d'investissement	1 507 431	586 572		Variation des ressources stables d'investissement	1 241 192	1 072 541	
Variation du fonds de roulement net global	-266 239	485 969					
Fonds de roulement	144 583	659 567					

◆ Morannes

Les recettes (1 147 k€) seraient inférieures aux dépenses (1 507 k€). La CAF de 94 k€ ne suffirait pas à équilibrer le financement, ce qui se traduirait par un prélèvement sur fonds de roulement de 266 k€. Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 s'établirait à 145 k€, couvrant 36 jours de charges réelles.

◆ Daumeray

Les recettes (706 k€) seraient supérieures aux dépenses (587 k€). La CAF brute égale à 366 k€, viendrait augmenter l'apport au fonds de roulement d'un montant total de 486 k€. Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 s'établirait à 660 k€, soit 212 jours de couverture de charges réelles.